

Domaine Public

DP

973

J.A. 1000 Lausanne 1 23 novembre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-septième année

La neutralité européenne

Ce qui se passe à l'Est, ce n'est pas un dégel en hiver, mais une décongélation: les peuples retrouvent leur histoire et nous, à leur sujet, une mémoire.

Dans ce retour du refoulé historique, figé derrière la ligne de démarcation, le Mur et la frontière Oder-Neisse, revient tout l'Entre-deux-guerres: le Traité de Versailles et Brest-Litovsk, la Petite Entente, la Grande Entente, le découpage de l'Empire austro-hongrois, le cordon sanitaire, la balkanisation. Et il faudra bien reprendre ce qui a été mal résolu en 1918 et effacé dès 1945.

Si quelque inquiétude est sensible dans la joie des hommes d'Etat qui se réjouissent sincèrement, et comme chacun, du triomphe des libertés sur la tyrannie, c'est qu'ils savent, comme une leçon d'histoire, la difficulté de la tâche.

La guerre froide, au prix des souffrances immenses des peuples de l'Est, était une facilité et une commodité.

Elle a permis à l'Europe de l'Ouest de mener à mal et à bien la décolonisation, de liquider les survivances dictatoriales en Espagne, au Portugal, en Grèce, de construire irréversiblement le premier noyau d'une Communauté européenne.

L'Union soviétique, jusqu'à la prise du pouvoir par Gorbatchev, s'est toujours montrée hostile à l'union européenne. La formule de dénonciation stigmatisait les revanchards allemands, faisant ressurgir toutes les images des conquêtes et croisades européennes vers l'Est, depuis les chevaliers teutoniques réactualisés par Eisenstein jusqu'à l'invasion hitlérienne. La géo-politique était conçue en termes de blocs planétaires: un bloc européen, s'appuyant sur les Etats-Unis, était perçu comme l'ouverture d'un deuxième front dans la mesure où la Chine pouvait devenir hostile.

Pourquoi l'URSS a-t-elle laissé tomber son hostilité à l'égard de la construction européenne quand bien même elle constituerait sur son flanc une puissance démographique et économique supérieure à ses propres forces? Cette question intéresse la

Suisse à deux titres: celui de l'exercice de sa neutralité, celui de son expérience historique.

Une confédération est authentique lorsque les parties constituantes sont antérieures au tout, c'est-à-dire que le lien fédérateur repose sur l'alliance et non, pour une part, sur la conquête comme celle de l'Ouest pour les Etats-Unis ou de l'Est pour la Russie. La Suisse est une confédération d'alliances. L'Europe est en passe de le devenir.

Une telle confédération pour des raisons de cohésion interne doit conduire une politique de neutralité. L'Europe des Douze, c'est évident, ne pourrait être entraînée dans une politique agressive contre l'URSS.

Ou bien s'y opposeraient les Allemands qui sont en première ligne ou, dans une situation différente, les autres Européens si l'Allemagne voulait mener une politique propre, cherchant à constituer sa zone d'influence. La cohésion interne d'une confédération n'est pas compatible avec la prédominance des intérêts d'un seul membre ou d'une alliance particulière de quelques-uns.

L'Europe, partenaire dans l'Alliance atlantique, n'en est pas encore au stade de la neutralité intégrale. Cela impliquerait qu'elle ait une force militaire suffisante pour assurer seule sa sécurité, c'est-à-dire qu'elle développe son propre armement nucléaire à l'heure où c'est la réduction des missiles qui est à l'ordre du jour. La question d'une remise en cause du Pacte atlantique n'est donc pas, comme on le dit pour la réunification, une question d'actualité.

Mais il suffit de constater que la Communauté européenne est assez fortifiée pour que les agressivités individuelles soient contrôlées par le groupe.

Cet équilibre sera une chance de réussir peut-être là où le Traité de Versailles a échoué. La neutralité suisse ressentie souvent comme une exclusion revêtra, si cette évolution se confirme, un sens différent: elle aura été une sorte d'expérimentation préalable à petite échelle. Sans se renier, elle pourrait être vécue alors comme un facteur de rapprochement. AG

Non-Repos pour M^{me} Kopp

(ag) La décision de la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral de renvoyer M^{me} Kopp devant ses juges ne pouvait pas surprendre. Après la levée de l'immunité parlementaire, après l'enquête générale de M. Haeffliger, après l'enquête de police judiciaire menée par le procureur Hungerbühler, après la décision du juge d'instruction extraordinaire Piller considérant que cette violation du secret de fonction par le magistrat n'autorisait pas un non-lieu, personne n'aurait compris que l'affaire s'arrêtât à l'avant-dernier stade de la procédure, ni que des collaborateurs immédiats soient sanctionnés, et innocenté leur chef hiérarchique, responsable de leur comportement.

Et M^{me} Kopp elle-même peut espérer, sinon un acquittement, du moins la sérénité d'un jugement donnant à sa faute sa dimension exacte.

Il faut donc attendre, d'autant plus que va être rendu public le rapport de la Commission parlementaire d'enquête qui a poussé ses investigations surtout sur le fonctionnement du Ministère public.

Quelques remarques préalables.

Mise au pilori

La démission, sous l'effet d'un scandale, est en soi une sanction considérable. Certes chaque magistrat s'expose à être jugé par l'opinion publique. Mais tous les lecteurs en fauteuil de leurs journaux favoris imaginent mal ce que signifie l'amplification et la répétition des faits jusqu'au seuil d'acceptation par l'oreille des décibels médiatiques. L'ancienne mise au pilori était, en regard, plus douce.

A juste titre on objectera que le scandale-sanction ne peut pas tenir lieu de sanction pénale. Certes. Mais la violation du secret de fonction par un magistrat est délicate d'interprétation. Sous sa forme banale, elle est si courante qu'il faudrait encabaner toute la République. Combien de magistrats font savoir que c'est grâce à eux que...

ou que c'est malgré eux que... Ce qui est répréhensible, mais ne les envoie pas devant le juge. La violation doit donc être jugée délictueuse lorsqu'il s'agit de favoritisme, d'intention de nuire, de protection abusive, d'atteinte à la vie privée, etc.

De l'indiscrétion à la violation

Ce cadrage est nécessaire. On doit l'attendre du Tribunal fédéral; à défaut d'une distinction d'ailleurs difficile entre la violation (coupable) et l'indiscrétion (blâmable), les risques d'arbitraire, les tentations de pure vengeance politique, seraient grands.

Dans le cas de M^{me} Kopp, l'entrave à l'action judiciaire qui aurait été la circonstance véritablement aggravante n'a pas été retenue. Les juges délimiteront donc les degrés de la faute.

Reste l'arrière-fond, le blanchissage en général et l'activité de la Shakarchi en particulier.

Le blanchissage jusqu'à aujourd'hui n'est pas délictueux en Suisse, pour autant qu'il ne tombe pas sous le coup de la loi sur les stupéfiants. Une nouvelle norme pénale est actuellement soumise aux Chambres pour y remédier.

En application du droit, la Shakarchi n'a pas fait l'objet d'une enquête pénale, ni de la part des autorités judiciaires zurichoises, ni de la part du Ministère public fédéral; la Commission d'enquête s'exprimera certainement sur ce point. On n'a pas connaissance, non plus, d'une enquête américaine, même si le bruit en a couru, ni d'une demande d'entraide judiciaire. La Shakarchi a même, forte de cette absence de poursuites judiciaires, entamé une action en réparation du tort commis contre les trois chaînes suisses de télévision, qui lui ont consacré des émissions qu'elle considère diffamatoires.

Une situation connue

Certes, compte tenu du risque d'un domaine financier aux frontières aussi

floues, il y avait inopportunité totale entre la fonction de M^{me} Kopp et l'appartenance de son mari au conseil d'administration d'une société aussi exposée. Mais cette situation était connue depuis longtemps, y compris lorsque M^{me} Kopp a été portée par le Parlement à la vice-présidence du Conseil fédéral.

Enfin, il y a le contexte. La Commission fédérale des banques, dans son rapport sur «le comportement des grandes banques dans l'affaire Magharian/blanchissage d'argent "Libanon-Connection"», rédigé par Daniel Zuberbühler, avocat, directeur-suppléant du secrétariat de la Commission, cite, sans réserve ni précaution, le rôle de Mohamad Shakarchi. C'est pour signaler que, sollicité par la Société de Banque suisse elle-même, il avait conseillé de se méfier des Magharian. Conseil qui fut suivi. A relever la double autorité qui lui a été ainsi confiée non seulement par une des premières banques suisses, mais indirectement par l'autorité chargée de veiller sur l'activité irréprochable des banques.

Le Crédit suisse "oublié"

Autre considération. Les frères Magharian sont maintenus en prison préventive avec l'accord du Tribunal fédéral. Personne ne doute qu'ils aient été complices d'une activité de recyclage dénoncée par l'ancien juge Marty, même si le problème juridique de l'application de la loi sur les stupéfiants devra encore être tranché par le tribunal du Tessin.

Or ces recycleurs étaient gros clients du Crédit Suisse, pour 1,4 milliard, on le rappellera. Et la Commission fédérale, après avoir constaté que les sommes déposées par les Magharian étaient ventilées sur de très nombreux comptes de tiers, reprochait à la banque d'avoir pu ainsi jouer le rôle de plaque tournante.

Mais ces très graves manquements n'ont entraîné aucune sanction publique pour le Crédit suisse. Son directeur M. Jeker a même payé, effrontément, des pages entières de publicité pour justifier le comportement de sa banque. Quand M^{me} Kopp se défendra à Mon-Repos, l'impunité insolente des bénéficiaires du système sera en toile de fond. ■

Quelques messieurs trop tranquilles

(pi) Le conseiller d'Etat vaudois Jean-François Leuba ne sera donc pas candidat aux élections cantonales du printemps prochain. M. Paul-René Martin, futur ex-syndic de Lausanne, a pris la même décision il y a plusieurs mois déjà à propos de son mandat communal et semble se réjouir de sa prochaine retraite.

Il y a quelques similitudes entre les deux hommes: membres de la même «famille» politique — libéral pour l'un, radical pour l'autre — ils ont tous deux été élus au Conseil national lors des dernières élections fédérales, en 1987. Le premier a passé douze ans à l'exécutif cantonal, le second treize à celui de sa ville. Cette activité de magistrat relativement longue leur vaudra à chacun une retraite équivalant à environ 60% de leur traitement précédent. Les deux personnages sont de la même génération: M. Leuba a cinquante-cinq ans, M. Martin en a soixante et les deux ont annoncé qu'il ne se retireraient pas complètement de la politique, gardant leur siège au parlement fédéral. M. Leuba a même précisé qu'il «souhaite consacrer entièrement son activité politique, dès le printemps prochain, à son mandat de conseiller national».

Retraite douce

A l'heure où il est parfois question de mettre sur pied un parlement fédéral professionnel, il faut se réjouir de cette disponibilité de certains de ses membres. Ils seront en effet privilégiés par rapport à leurs collègues qui devront conjuguer mandat fédéral et activité professionnelle. La Confédération disposera par ailleurs de parlementaires à plein temps sans avoir à en payer le prix. Ce côté brillant de la médaille ne doit pourtant pas nous faire oublier son revers.

Un mandat fédéral évite une mise à la retraite trop brusque, un retrait du monde politique et l'abandon du pouvoir que détient tout politicien arrivé à un certain niveau lorsque, pour des raisons personnelles ou politiques, il dé-

cide de quitter sa fonction. Après un certain temps passé dans un exécutif, cette activité présente l'avantage d'être moins astreignante, moins engageante personnellement, les décisions étant toujours prises avec un plus grand nombre de personnes, tout en offrant une situation politique enviée et valorisante. Les différentes indemnités de parlementaire fédéral — un peu plus de 50'000 francs par année en tout —, ajoutées à la pension dont il profite, permettent enfin au «retraité» de maintenir à peu de choses près son revenu antérieur. Ainsi, un mandat fédéral pourrait-il devenir une sorte de voie de garage pour celles et ceux que le parti souhaite voir démissionner d'un autre poste qu'ils occupent.

«Huiles usées» à recycler

Vu sous cet angle, ces fins de carrière peuvent se révéler moins positives qu'il n'y paraît au premier abord — les qualités personnelles de MM. Leuba et Martin n'étant pas en cause ici.

Car le parlement fédéral ne doit pas être un lieu où sont recyclées les «huiles» usées. Et s'il se révèle utile de mettre sur pied une structure professionnelle, on ne saurait se contenter que seuls certains privilégiés y aient accès, en faisant certes profiter l'assemblée d'une expérience politique importante, mais dans une formule où la Confédération n'en paie pas le vrai prix, en partie acquitté sous forme de pensions cantonales ou communales. Il reste bien sûr possible, et même profitable à la communauté, que des personnes qu'elle continue de payer partiellement après leur activité restent à son service, que ce soit par un mandat de député ou par toute autre activité. Mais le parlement fédéral doit rester ouvert à tous. Déjà colonisé par certaines professions et représentants de groupes d'intérêts divers — qui sont aussi à leur manière des parlementaires professionnels — il aurait à souffrir d'une surreprésentation de personnes qui y cherchent une fin de carrière plus tranquille. ■

Un monument de la presse italienne a disparu: *Domenica del Corriere*, hebdomadaire aux couvertures dessinées d'un réalisme fantastique, n'a plus pu résister face à la concurrence des illustrés modernes, malgré quelques essais de rénovation douce. Il a été remplacé par *Visto* (vu) qui devrait mieux répondre aux habitudes des téléspectateurs qui se hasardent à feuilleter une revue.

Marché de l'art, magazine mensuel, vient d'être lancé comme supplément de *La Suisse*. La collaboration avec l'imprimerie Heliographia SA, de Lausanne, et la concurrence avec *La Tribune de Genève* s'intensifient.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Concurrence des chaînes sportives de télévision, *Eurosport*, de langue anglaise mais dont certains reportages sont diffusés en allemand pourrait être opposé à *Sportkanal* qui émet en Allemagne à peu près 24 heures par jour.

La question de la fusion des journaux syndicaux est aussi posée au Tessin, mais elle ne devrait aboutir qu'à la publication de pages communes permettant de réduire les frais de production, d'améliorer la qualité journalistique et de représenter un meilleur support pour la publicité.

La relance d'un quotidien de gauche à Zurich avec le titre historique *Volkrecht* peut réussir. Le déficit chronique d'autrefois a été stoppé. Les animateurs espèrent des comptes équilibrés en 1989. Au surplus, une association de soutien vient d'être constituée pour améliorer la diffusion du *Volkrecht*. Près de 200 personnes en font déjà partie.

Tout le tirage de la *Neue Zürcher Zeitung* est effectué depuis peu à la nouvelle imprimerie de Schlieren, près de Zurich. L'ancienne rotative de la Falkenstrasse, au centre de la ville, est en révision pour permettre le tirage, dès l'année prochaine, du quotidien gratuit *Tagblatt der Stadt Zurich*

Une zone sensible

Pas de doute, ma précédente contribution à DP à propos de la spéculation foncière (n° 961) a touché une zone particulièrement sensible, à en juger par les réactions en bonne partie épidermiques qu'elle a provoquées (DP 962, 963, 970). Pourquoi toute cette excitation, tout ce branlebas, et que faut-il penser des arguments et contre-arguments avancés par les uns et les autres?

Un point non contesté

Une première constatation: aucun des correspondants de DP ne s'applique à réfuter directement la proposition selon laquelle la spéculation est un mécanisme généralement stabilisateur, proposition qu'on avait pourtant cherché à illustrer au moyen d'un exemple aussi limpide que possible. Il est vrai que si les correspondants de DP avaient voulu s'y attaquer, il aurait été bien étonnant qu'ils y réussissent: elle fait partie depuis longtemps de ce qu'on apprend en première année de microéconomie...

C'est donc ailleurs que le bât blesse. Pour voir où il fait mal, commençons par préciser qu'en économie une décision comporte un élément spéculatif sitôt qu'elle ne se fonde pas exclusivement sur les circonstances du moment, mais qu'elle prend également en compte les évolutions futures, particulièrement pour ce qui est des prix. C'est dire que nombre de décisions — la plupart, peut-être, des décisions importantes — ressortissent à la spéculation et cela dans des domaines aussi divers que la formation (le «capital humain»), l'épargne individuelle et collective ou encore la démographie.

Or, si on accepte l'idée que la spéculation n'est pas une manifestation du démon, mais au contraire quelque chose de parfaitement normal et naturel, voire quelque chose de sain, il n'est alors plus possible de l'invo-

quer pour décréter que tel ou tel domaine, où elle est censée sévir, ne peut plus être laissé au marché, que le marché y a atteint ses limites et qu'il convient dès lors de prendre «des mesures urgentes», d'essence administrative, pour redresser la situation.

Des biens très spéciaux

Il me semble donc que ce qui a choqué tant de monde dans ma contribution précédente, c'est l'idée plus ou moins implicite que tout ce qui est immobilier et logement peut ressortir à l'économie de marché. Ou encore que le sol, le logement et ce qui s'y rapporte ne doivent pas nécessairement être considérés comme des biens spéciaux, des cas particuliers qui dépassent le cadre de l'économie de marché.

Dressons une liste partielle des biens prétendument si spéciaux qu'ils ne sauraient être laissés à l'économie de marché: l'énergie, les transports et tout ce qui s'y rapporte, en raison de la pollution, de la congestion, du gaspillage, etc; les matières premières car il y va du revenu des pays en développement; les marchés monétaires et financiers parce qu'ils sont notoirement instables; la formation et la culture, bien évidemment; l'agriculture car la terre doit être travaillée, la classe paysanne préservée en tant que telle, les paysages protégés, l'approvisionnement du pays garanti et que sais-je encore; tout le marché du travail car on ne va quand même pas traiter l'Homme comme une vulgaire marchandise; tout ce qui touche à la santé car c'est bien trop important; etc, etc, etc.

Après cela, que reste-t-il pour l'économie de marché? Cette économie de marché à laquelle l'Internationale socialiste vient de se rallier explicitement car, comme l'a dit son président, Willy Brandt, «une large expérience» a convaincu les partis socialistes dans le monde entier qu'ils

auraient tort de «faire confiance à l'Etat dans les processus économiques» (selon le *Financial Times* du 23 juin 1989). «Les marchés peuvent et doivent fonctionner de manière dynamique pour promouvoir les innovations et pour répercuter dans toute l'économie les souhaits des consommateurs», selon le nouveau manifeste socialiste (même source, ma traduction). Fort bien, mais *quid* si pour chaque marché ou presque on trouve toutes sortes de raisons, plus ou moins floues ou romantiques, pour en faire un cas spécial?

L'essence de l'économie de marché, en admettant donc qu'on l'accepte, est que le rationnement des biens rares se fait via les prix et les revenus. (Par définition, tout bien rare doit être rationné d'une manière ou d'une autre, quel que soit le système économique.) Lorsque, comme dans le cas du sol et de l'immobilier en général, on *rend* un bien de plus en plus rare en raison de considérations qui ne sont pas strictement économiques (le paysage, l'environnement), la logique du système veut alors que le prix de ce bien augmente relativement à celui des autres biens. Et si on craint que ce soient surtout les petits revenus qui en fassent les frais, il faut alors proposer de les aider directement par un système d'allocations générales (mais en se souvenant que pour donner aux uns il faut prendre aux autres); ou, dans le cas précis, à la rigueur par une aide *individualisée* au logement — cela vaut beaucoup mieux que de bloquer tout un marché par des mesures administratives, tel un contrôle des prix, dont on sait pertinemment, tant sont nombreuses les expériences dans ce domaine, qu'elles créent davantage de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Intérêts divergents

Loin de moi, cependant, l'idée de faire du marché une sorte d'absolu. Dire que chaque marché est particulier est une banalité, mais il est clair que des problèmes spécifiques peuvent quand même se poser et se posent certainement dans tel ou tel cas. Ce n'est guère qu'à Chicago qu'on trouvera peut-être quelques

économistes qui soutiendront que les propriétaires de terrains doivent pouvoir faire tout ce que bon leur semble. La grande majorité des économistes, dont le soussigné, admettent par contre que le sol et l'immobilier sont indissociablement liés à ce bien collectif qu'est le paysage, au sens le plus large, et que ce dernier ne peut physiquement faire l'objet d'une appropriation privée que de manière très limitée (via les servitudes, par exemple). Dès lors, la question est de savoir comment concilier au mieux la préservation du paysage *lato sensu* avec un marché pour le sol et l'immobilier qui puisse quand même fonctionner de manière acceptable.

D'un extrême à l'autre

Mais alors, dira-t-on, où est vraiment le débat? Peut-être autour de la proposition suivante: en Suisse, il y a quelques décennies, les propriétaires pouvaient faire, dans des limites très larges, pratiquement tout ce qu'ils voulaient sur leurs terrains et de leurs terrains. D'où une dégradation du paysage ne correspondant pas aux désirs de la collectivité. Et d'où les mesures restrictives qu'on a mises en place peu à peu, les dernières étant les récentes *Sofortmassnahmen* comme l'allemand le dit si bien, à tel point que le marché est aujourd'hui, dans ce domaine, menacé de paralysie. On a donc passé d'un extrême à l'autre et la vraie question est aujourd'hui de savoir s'il ne conviendrait pas de revenir en arrière, peu ou prou.

Jean-Christian Lambelet

P.S. Je signale à Victor Ruffy que je suis et ai toujours été locataire et que j'aimerais beaucoup être aussi «protégé» qu'il le croit.

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au Département d'économie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.

FABRIQUE DE DP

Un an de plus...

(pi) Nos abonnés ont reçu ces jours le traditionnel bulletin de versement leur permettant de s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1990. Au delà de l'habituelle invite «à en faire bon usage», c'est l'occasion de quelques remarques.

Le prix de l'abonnement reste inchangé (65 francs) malgré la hausse, plus marquée cette année, du coût de la vie. Elle se traduit aussi pour nous par des frais plus élevés: adaptation des salaires (un rédacteur à 80% et une secrétaire à 40%) et des autres frais (impression, étiquettes, tirage des épreuves, etc). Néanmoins, des comptes équilibrés nous permettent de ne pas adapter notre prix.

Vous aurez d'autre part remarqué que l'habituelle lettre était accompagnée — une première — non pas seulement d'un bulletin de versement, mais d'une formule désormais courante: la facture-bulletin de versement. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, nous avons décidé de mensualiser l'envoi des factures de réabonnement. Jusqu'à maintenant, une personne qui s'abonnait en cours d'année devait payer une fraction d'abonnement jusqu'au 31 décembre et recevait le traditionnel bulletin de versement en fin d'année. Dorénavant, chacun paiera pour douze mois et recevra une facture quelques

semaines avant l'échéance de son abonnement. Nous utilisons ainsi au mieux les possibilités que nous offre notre équipement informatique, modeste mais performant. Mais surtout, nous étalons les paiements sur l'année et nous nous alignons ainsi sur la pratique courante. La facture permet aussi de rappeler que *Domaine public* est un journal indépendant, qui ne vit que de la contribution de ses lecteurs. Nous ne servons pas — à de rares exceptions près — d'abonnements à titre gracieux.

Enfin, cette nouvelle formule nous a permis d'introduire un numéro de référence et d'imprimer nous-même le nom de l'abonné sur le bulletin de versement. Le numéro de référence est — hélas! — devenu indispensable en raison du nombre croissant de personnes qui font effectuer leurs paiements par une banque; il nous permet d'identifier avec assurance et sans perte de temps l'auteur du versement. Quant à l'impression par nos soins du nom et de l'adresse de l'abonné, la raison en est bien simple: certains et certaines écrivent de manière ma foi fort peu lisible, nous obligeant à d'hasardeuses supputations et à la constitution d'une pile de «douteux», personnes auxquelles nous envoyons des rappels alors que le paiement a été effectué dans les délais. Nous espérons ainsi vous épargner ces désagréments tout en nous faisant gagner un temps précieux, que nous pourrions réserver à la promotion de notre journal commun.

«BOUCHES DÉCOUSUES»

Des Genevois frileux

(jd) Les récents crimes sexuels contre des mineurs ne doivent pas faire oublier les abus plus courants mais moins visibles dont sont victimes les enfants, souvent de la part de leur proche entourage. Pour briser le silence et développer la prévention, une Québécoise a écrit une pièce de théâtre, «Bouches déçousues», à l'intention des enfants. Ce spectacle a déjà été commandé par la ville de Lausanne et les cantons de Neuchâtel et Fribourg envisagent de le présenter à

tous les élèves du degré primaire.

A Genève, le groupement des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines a demandé aux autorités scolaires de programmer cette pièce dans les écoles. Sans succès semble-t-il, le DIP estimant que l'école n'a pas à imposer à tous un tel spectacle, même s'il est de qualité et que les enseignants ne sont pas aptes à assumer une telle mission. Par contre, le Service de la jeunesse pourrait organiser des représentations, mais avec l'inconvénient que tous les enfants ne seraient pas touchés. Face à la gravité du problème, on comprend mal les réticences du DIP et l'on aimerait entendre le point de vue des enseignants sur ce sujet. ■

Evidences oubliées

Elections communales à Lausanne. Frappé une fois de plus par la puissance d'illusion, notamment des médias. 24 Heures parle de l'excellent score de J.-J. Schilt (pour qui j'ai beaucoup d'estime: il fut l'excellent maître de ma fille). Mais non! J.-J. Schilt a obtenu les 19% des suffrages — comme on sait, plus de 60% ne s'intéressant nullement à la question.

Le radical Chevallaz déclare avoir derrière lui «presque 50%» des citoyens... Mais non! Il a derrière lui 18% et des poussières. Ceci veut dire que le (la) futur(e) syndic verra ses projets, ou bons ou mauvais, menacés d'être balayés par un référendum...

Nos journaux n'ont pas l'apanage! Je lis dans cette splendide revue d'art qui s'appelle *L'Oeil* un article d'un certain Baillio sur les arts et la Révolution française. Avec ces mots, qui valent leur pesant d'or (et qu'on retrouve un peu partout sous différentes formes): «(Le) Directoire (...) reconnu que ce n'était qu'en projetant la Révolution au-delà des frontières que celle-ci pourrait survivre et se consolider.»

Son pesant d'or: indépendamment du fait que cette projection de la Révolution au-delà des frontières date au plus tard de 1793 (le Directoire: 1795-1799), la Révolution n'a justement pas survécu; elle ne s'est pas consolidée: elle débouche sur le Consulat (1799), puis

sur l'Empire (1804), puis sur la Restauration (1814-1815). Il faudra attendre un demi-siècle pour que, très éphémère, une République revioie le jour; trois quarts de siècle (1870) pour que la Troisième s'installe — à supposer, bien entendu, qu'on la considère comme l'héritière légitime de la Révolution!

J'ai été suivre l'autre jour un débat sur *Suisse sans armée*, au Cazard, à Lausanne, organisé par *L'Essor*, périodique pacifiste que dirigea en son temps Edmont Privat, puis Eric Descœudres. Heureusement surpris par le niveau élevé du débat! J'entends par là que les partisans de l'initiative (notre ami Pierre Lehmann et Madame Bröckling Bächtold) ont renoncé à dénoncer dans l'armée suisse une force de répression de la bourgeoisie capitaliste, etc — et que les adversaires (Eric de Montmollin et le Dr Voegeli, de Genève) renonçaient de leur côté à voir dans l'initiative une manœuvre de déstabilisation payée par Moscou, etc!

Ceci dit, deux remarques, moins positives: 1. Aucun des participants, et qui plus est, aucun de ceux qui intervinrent par la suite dans le débat, ne paraissait s'être informé; ne paraissait avoir lu quelques-unes des 564 pages de *Unterwegs zu einer Schweiz ohne Armee* (avec des textes en français, et des contributions de Frisch, Dürrenmatt, Jenny Humbert-Droz, etc). Ni (pour) le petit livre de Max Frisch; ni (contre) le livre publié par la Ligue Vaudoise; ni (pour, chez Zoe) le livre de Zufferey — et j'en ometts quantité d'autres!

2. Aucun non plus ne se référait à ce que je crois être des évidences non contestables: que l'initiative sera repoussée — je dirais: par deux tiers des voix contre un tiers (comme toutes les autres initiatives sur le même sujet: contre les armes nucléaires, contre l'exportation des armes, pour un service civil, etc); et que, si nous avons de la chance, nous ne déploierons «que» 40% d'abstentions... La conclusion étant que le principal danger, pour les adversaires de l'initiative, ce sont les indifférents et non pas les partisans — et que pour les partisans de l'initiative, ce ne sont pas les adversaires, mais les indifférents... ■

CHRONIQUE CHINOISE

Pendulaires

Le long-nez venu tout seul dans certaines régions de Chine intrigue. On parle un peu, il semble avoir quelques connaissances en thé. On est fier de lui faire visiter ses maisons avec douche ou même salle de bain. Oui, ses maisons. Car ils sont nombreux à s'être construit deux, voire trois maisons. Leurs habitudes sont restées rustiques, mais un bas de laine en papier monnaie serait trop déraisonnable et, comme les petits entrepreneurs, ils n'ont pas confiance en la banque. Alors lorsqu'ils ont satisfait leurs besoins d'équipement, ils continuent de construire une ou deux maisons supplémentaires (elles leur coûtent environ 7000 francs suisses). Ils savent qu'elles resteront vides, leur famille immédiate est petite (ils obéissent en maugréant à la loi n'autorisant qu'un enfant par couple, certains l'enfreignent en en ayant deux. Dans les régions reculées et plus pauvres seulement on en a plus). Ils n'ont aucun espoir de vendre ou louer ces

demeures, même si à dix kilomètres de là on s'entasse dans les premières maisons de Hangzhou: il n'y a pas de pendulaires en Chine. Certes, à l'intérieur des agglomérations, il arrive qu'on soit astreint à de longs trajets pour se rendre à son travail. Mais le plus souvent on vit près de son lieu d'activité dans un logement assigné par son unité de production ou l'institution qui vous emploie. Aller habiter ailleurs nécessite des démarches fastidieuses et c'est très mal vu. De surcroît une motocyclette est un bien beaucoup trop cher. Seuls les indépendants et les rejets de cadres peuvent se l'offrir. Les transports publics hors agglomération sont peu ramifiés avec des fréquences très espacées. Les seuls mouvements cycliques ville-campagne sont ceux des paysans se rendant tôt le matin au marché en poussant des bicyclettes surchargées de légumes et de volailles.

Marx Lévy

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch

(fb) André Gavillet (ag), Jacques Guyaz

(jg) Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon

(cfp). Points de vue: Jeanlouis Cornuz,

Marx Lévy

L'invité de DP: Jean-Christian Lambélet

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette: Françoise

Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

«Ah! ces bagnoles!»

(pi) Urs Zuppinger est un personnage connu des Lausannois qui l'ont vu à l'œuvre à l'occasion de plusieurs campagnes référendaires en matière d'urbanisme. Il est un peu le théoricien de ces associations qui s'opposent et proposent sous des noms parfois différents mais au comité desquels les mêmes personnages se retrouvent; face à ceux qui sentent avec leurs tripes («ce projet ne vaut rien!»), il parle, il écrit, il argumente, cherchant les chiffres, les implications cachées.

De théories, son récent manifeste *Ah! ces bagnoles* n'en manque pas. Le titre résume bien le contenu: gentiment méprisante à l'égard de la voiture et de ses nombreuses conséquences néfastes qui annulent en bonne partie, si ce n'est en entier, ses éléments positifs. Il y a difficulté dans une approche de gauche de ce problème: vécue dans les années soixante comme un facteur de développement social, comme un droit des travailleurs à se déplacer de la même manière que les patrons, la bagnole est, aujourd'hui, difficile à mettre en question sans s'attirer des critiques, aussi bien à gauche qu'à droite.

Partant d'un constat connu et généralement admis — on se déplace aujourd'hui plus qu'hier et surtout plus que de raison — Zuppinger conclut sur la nécessité d'un choix de société. Il constate que les élans écologistes officiels ont pour origine une préoccupation avant tout économique: on agit d'abord parce que les centres des villes perdent de leur attractivité lorsqu'ils sont congestionnés par le trafic et non pas dans un souci d'améliorer la qualité de vie des habitants. En conséquence, «*La croissance continue de la mobilité spatiale ne peut être endiguée sans modifier les aspects fondamentaux de l'ordre social*». Certains des remèdes proposés risquent pourtant de se faire attendre encore longtemps: la décentralisation de la production et des services, par exemple, est annoncée depuis de nombreuses années et aurait dû suivre le développement de l'électronique et des moyens de télécommunication. Rien de spectaculaire ne s'est produit.

Reste une donnée de base problématique

qui semble désormais irréversible et que ne changeront pas tous les programmes de promotion des transports publics: l'homme, en se déplaçant, fait plus que d'aller d'un point à un autre. Il a le sentiment de vivre. Et il y a fort à parier que la mise en place de la décentralisation par exemple conduirait à voir des gens habiter et travailler dans des lieux décentralisés, mais distants les uns des autres de 30 minutes — et non pas de X kilomètres, unité de mesure qui ne signifie plus grand chose dans le domaine de la mobilité. On peut se poser la question: faut-il envisager les problèmes des transports sous un angle politique, comme le propose l'auteur, en posant un choix de société, ou d'un point de vue économique, en cherchant simplement à faire payer à chacun le juste prix de ses déplacements? ■

Urs Zuppinger, *Ah! ces bagnoles*. 64 pages, 7 francs, distribué par les Editions d'En bas, case postale 304, 1000 Lausanne 17.

«Rêveries d'un promeneur locataire»

(jd) C'est tout l'art de Jean Steinauer. D'une affaire embrouillée à l'envi et d'un dossier de presse qui pèse déjà plus d'un kilo, il fait une histoire vraie d'où suinte la vie et d'où surgissent clairement les enjeux. L'histoire, c'est celle de la zone industrielle de Sécheron, à un jet de pierre de la gare Cornavin à Genève; les enjeux: le maintien d'un secteur industriel, la crise du logement, l'urbanisme de la ville de demain.

A partir d'une simple opération immobilière, Steinauer met en scène les mécanismes de la démocratie et les acteurs touchés par une décision de déclassement de terrain: salariés et syndiqués luttant pour le maintien des places de travail, locataires à la recherche de logements à la fois accessibles et habitables, habitants aspirant à une ville à dimension humaine; et puis dans l'ombre, gouvernement, promoteurs, industriels et caisses de retraite qui négocient discrètement. Une véritable leçon d'insurrection civique, pas de celles qui peignent la vie publique en rose, mais une leçon concrète qui révèle aux jeunes citoyens tout le chemin à parcourir encore

pour établir la démocratie dans le quotidien de la vie. Une centaine de pages à lire absolument, même pour les non Genevois; une entreprise de salubrité publique.

Après la publication de ce livre, le feuilleton de Sécheron a connu un nouvel épisode: le Grand Conseil a accepté de céder à Asea-Brown-Boveri (ABB) une parcelle de terrain industriel à la périphérie — la multinationale y reconstruira son usine de transformateurs — contre une surface légèrement inférieure à Sécheron. Quant à Sécheron, les jeux sont faits: le promoteur Gaon n'a pas attendu la décision de déclassement pour acquérir les terrains d'ABB. Et même si le Grand Conseil, ou le peuple à l'occasion d'un référendum, n'approuve pas le passage de la zone industrielle à la zone à bâtir, Gaon attendra des jours meilleurs; la seule location des bâtiments existants lui permettra de tenir financièrement le temps qu'il faudra. ■

Jean Steinauer, *Rêveries d'un promeneur locataire*, 1989, édité par le Parti socialiste genevois.

RENÉ FELBER ET LES JOURNALISTES

Vous n'avez rien à dire, mais dites-le nous!

(jd) Plusieurs correspondants fédéraux de la presse suisse ont vertement tancé le chef de la diplomatie helvétique: il a fallu attendre quatre jours après l'ouverture du Mur de Berlin pour que René Felber communique la satisfaction du gouvernement. «Un attentisme intolérable.» En effet le mutisme suisse a tranché avec la multiplication des déclarations officielles dès la brèche ouverte. Rien de substantiel pourtant dans cet alignement de lieux communs. Des peuples adultes ont-ils donc besoin d'un signal de leurs dirigeants pour ressentir et exprimer leur joie face à un événement d'une telle portée historique? Et des responsables politiques n'est-on pas en droit d'attendre une analyse approfondie, une mise en perspective réfléchie de l'événement plutôt qu'une réaction à chaud destinée avant tout à occuper le terrain médiatique? ■

Dérapiage non contrôlé

(pi) Le Touring club suisse cherche par tous les moyens — y compris les plus odieux — à justifier son soutien à l'initiative «Pro vitesse 100/130». Ainsi des arguments dont n'ont jamais entendu parler les délégués qui ont pris la décision de soutien voient-ils aujourd'hui le jour pour tenter d'expliquer une position qui semble paradoxale: le grand club automobile, par ailleurs chantre de la sécurité, peut-il soutenir une initiative qui va, semble-t-il, la dégrader?

Les chiffres contre le bon sens

On a donc tout vu et tout entendu, certains arguments laissant même entendre que plus on roule vite, plus grande est la sécurité. Cette position est parfaitement résumée dans cette phrase méprisante du conseiller national Friderici (libéral/VD) à la tribune du parlement: «On note en effet une augmentation de la nervosité, parfois même de l'agressivité de la part des conducteurs dès qu'ils trouvent sur leur route de véritables chicanes ambulantes constituées par des véhicules plus lents, que la différence de vitesse ne permet pas de dépasser dans de bonnes conditions de sécurité.»

Le Touring cherche pour sa part depuis un certain temps à faire passer un message simple: la majorité des accidents a lieu à l'intérieur des localités, donc sur des routes qui ne sont pas concernées par l'initiative; ils ont par ailleurs d'autres origines que la vitesse dans la majorité des cas. Malgré ce que ce raisonnement a de macabre — combien de vies est-on prêt à sacrifier pour rouler un peu plus vite? — il faut s'y arrêter car il est construit sur une argumentation à la fois partielle et partiale.

S'il est vrai que deux tiers des accidents et des blessés se comptent à l'intérieur des localités, il n'en reste pas moins que près de 60% des tués le sont à l'extérieur de celles-ci. Cela en fait environ 600 par année. Le Touring en profite pour préciser que — contrairement à ce que pourrait laisser croire les arguments des opposants à l'initiative qui insisteraient sur cette catégorie de victimes — les piétons ne représentent «que» 7,7% des tués. Cela représente tout de même 77 vies par année. Et pour le reste, semble

dire le TCS, les automobilistes se tuent entre eux, donc ne vous en occupez pas... Raisonnement pour le moins surprenant.

Des statistiques élastiques

Le comble est atteint avec la répartition des accidents par cause. Sous prétexte que la vitesse n'est à l'origine que de 16,2% des accidents, et qu'à l'intérieur de ce groupe le dépassement de la vitesse maximale n'est responsable que de 2,5% des chocs, on en conclut que «même si l'initiative avait un effet quelconque sur les accidents, le nombre concerné serait très restreint». C'est

manifestement utiliser les statistiques de la police pour ce à quoi elles ne sont pas prévues. Car si les gendarmes de service notent sur leur rapport «inattention», ou «priorité», ou «vitesse», ou «distance insuffisante», ou «ivresse», et une seule de ces rubriques par accident, il est bien clair qu'un choc a plusieurs causes. Et qu'il n'est guère possible d'évaluer avec précision quelle était la vitesse exacte des voitures au moment de celui-ci. Comment déterminer a posteriori que celui qui a fauché un piéton roulait à 100 et non pas à 80 km/h? On notera donc «inattention». Et si vous coupez la priorité à quelqu'un qui roule trop vite, dans quelle catégorie figurera l'accident? «Priorité» ou «vitesse»? Les informations du TCS doivent-elles être classées sous la rubrique «dérapiage contrôlé» ou sous «perte de maîtrise»? ■

CURRICULUM VITAE

Carrières syndicales

(cfp) Les biographies comparatives de l'hebdomadaire alémanique *Cash* sont intéressantes parce qu'elles facilitent la connaissance de personnalités de la vie publique suisse. Elles retiennent tout particulièrement notre attention quand le viseur est dirigé sur cinq présidents de syndicats de travailleurs, dont deux Romands, le Broyard vaudois, Charly Pasche (54 ans), Fédération suisse des cheminots (SEV), et le Genevois Christian Tirefort (46 ans), Syndicat du livre et du papier (SLP). Les autres présidents sont le Fribourgeois Hugo Fasel (34 ans), Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse (FCOM) et depuis quelques jours président de la Confédération des syndicats chrétiens suisses, le Schaffhousois fils d'émigrés Agostini Tarabusi (60 ans), Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie (FTMH) et le Glaronnais Roland Roost (58 ans), Syndicat du bois et du bâtiment (FOBB).

Inutile de s'étonner de l'absence de femmes. En revanche nous constatons une certaine similitude dans le cheminement des quatre dirigeants de fédérations constitutives de l'Union syndicale suisse: scolarité obligatoire, primaire et secondaire puis, entre quinze et dix-sept ans, entrée dans la vie professionnelle soit comme apprenti, soit directement comme ouvrier de fabrique.

L'entrée au syndicat se fait avant la vingtième année et est suivie d'un militantisme à la base. Le passage à une fonction de permanent syndical semble la conséquence normale de cette activité à la base et, dans l'activité permanente, il y a des étapes (par exemple secrétariat local avant secrétariat national pour Tarabusi) pour aboutir, récemment, entre 1987 et 1989, à la tête de sa fédération.

Dans un cas, celui de Christian Tirefort, l'entrée au Parti du travail a été suivie, après trois ans, par une exclusion pour des critiques à l'égard de l'Union soviétique. C'était en 1969.

Pour le dirigeant des syndicats chrétiens, l'évolution est différente: formation universitaire en sciences économiques jusqu'à vingt-six ans, pratique dans une entreprise de la Singine, assistant au séminaire pour la science financière puis enseignant avant d'entrer dans un secrétariat syndical il y a trois ans.

Acceptons ces données telles qu'elles ont été publiées, avec d'autres, dans *Cash* (16.10) car il n'est pas possible d'affirmer qu'une des formations est préférable à l'autre. Il convient cependant de noter que bien des syndiqués préfèrent avoir à leur tête des dirigeants qui connaissent leur sort parce qu'ils l'ont partagé. ■